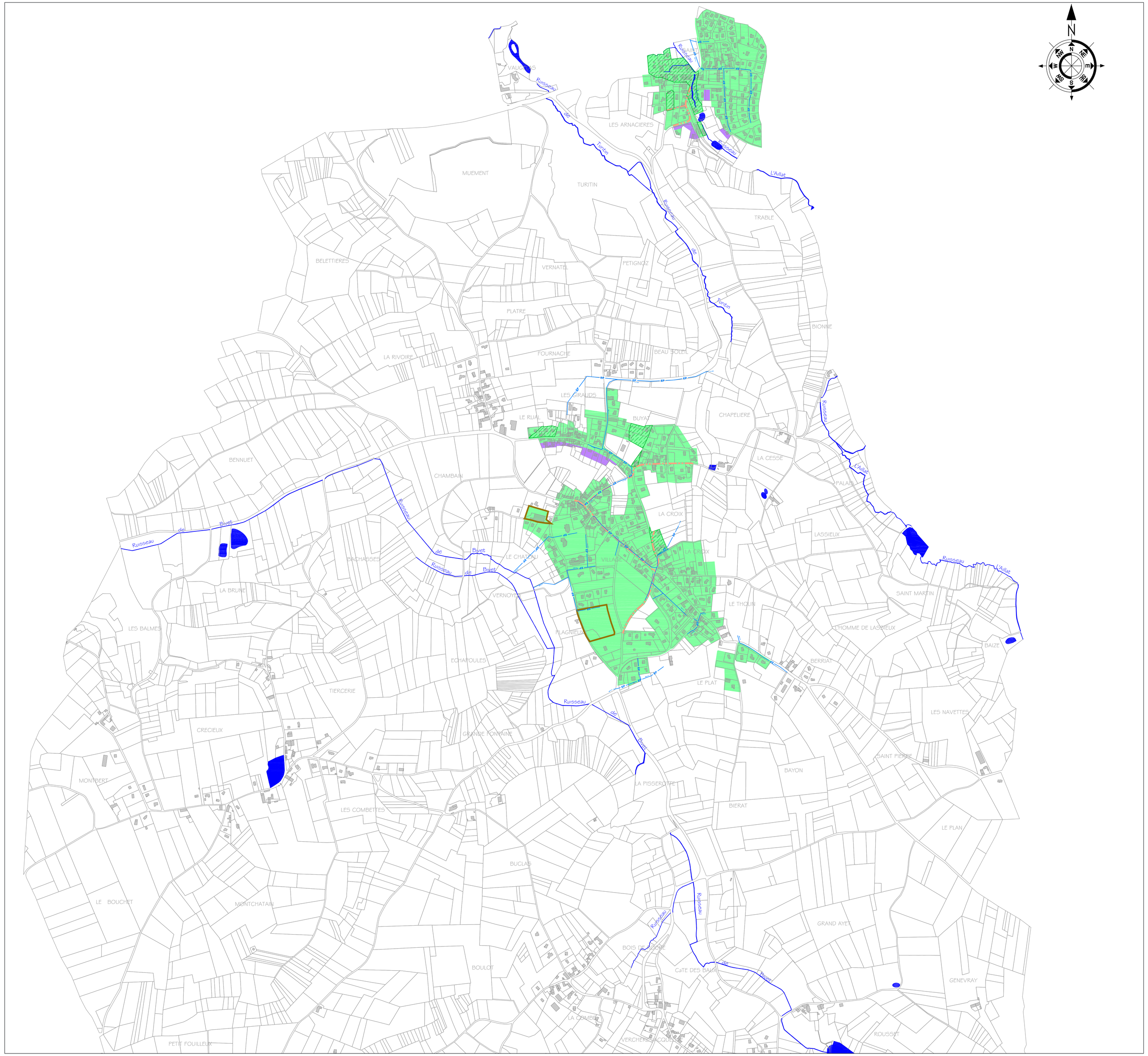

LÉGENDE

Zonage d'assainissement des Eaux Pluviales:
(parcellaire ou au projet d'aménagement)

Zone agricole ou naturelle: sans contraintes particulières

Gestion quantitative des Eaux Pluviales:

Zone urbanisée ou à urbaniser, pour laquelle des mesures doivent être prises concernant la gestion des Eaux Pluviales. Rejet par ordre de priorité:
1 - Infiltration: ouvrage dimensionné pour une pluie de fréquence 30 ans
2 - Milieu superficiel / 3 - Réseau de collecte: rétention dimensionnée pour une pluie de fréquence 30 ans, et avec un débit de fuite limité (10 l/s/ha, minimum 5 l/s)

Zone urbanisée ou à urbaniser, pour laquelle des mesures doivent être prises concernant la gestion des Eaux Pluviales. INFILTRATION NON PERMISE. Rejet par ordre de priorité:
1 - Milieu superficiel / 2 - Réseau de collecte: rétention dimensionnée pour une pluie de fréquence 30 ans, et avec un débit de fuite limité (10 l/s/ha, minimum 5 l/s)

Gestion qualitative des Eaux Pluviales:

Zone d'activité ou industrielle:
La qualité des eaux de rejet doit être adaptée à la sensibilité du milieu récepteur

Secteur à contraintes hydrauliques:

Secteur sujet à des ruissellements et des crues - Contraintes constructives
Ne pas s'implanter dans l'axe des combes, à leur débouché, et en pont bas des terrains
Séloigner des pieds de versants
Relever niveau habitable / Proscrire niveau enterré et les ouverture plein pied sur les façades exposées

Principaux axes de ruissellement: à préserver et aménager (fossés, noues, cunettes, bordures, ...)

Assainissement collectif:

EP — Réseau collectif de collecte des Eaux Pluviales (séparatif)

Hydrologie (milieu superficiel):

Cours d'eau et étendue d'eau

Maitre d'Ouvrage	Bureau d'Etudes
Roche Mairie de Roche 75, rue Gérard Vernay 38090 Roche Tél : 04 74 92 72 90 Fax : 04 74 92 78 97 Courriel: accueil@roche38.fr	C2i - Conseil, Conception, Ingénierie - Conseils et études dans les domaines de l'Eau et l'Environnement Chemin de Taffignon 69630 CHAPONOST Tél. : 04.72.66.89.00 - Fax : 04.78.51.03.87 Courriel : c2i@c2iconseil.fr

Département de l'Isère

Commune de Roche

Zonage d'Assainissement

Phase 3: Plans de zonage

Ind	Date	Modifications:	Etabli par:	Vérifié par:
1	18.07.16	Création du document	L.D.	O.M.

Affaire	Phase	N° de pièce	Ind.	Date	Echelle
FD60	3	3.2	1	18.07.16	1 - 5 000

ZA

Plan de Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales

3.2